

Compte rendu du CSAL 5 du 08/01/2026

1 - Rénovation de l'allocation et de la gestion des emplois

Par souci de simplification, de nouveaux indicateurs ont été élaborés pour mieux allouer les emplois dans les services en tenant compte des charges réelles de travail qui varient selon les enjeux économiques et l'environnement (notamment le tissu fiscal et social)

→

2 – Rénovation énergétique du site de Nogent-sur-Marne

Elle porte sur le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des soubassements et la réfection des pignons. Cette rénovation est «tardive », par rapport à la rénovation bâtiminaire d'ensemble qui a déjà eu lieu de ce site. Ceci s'explique par l'obtention tardive des crédits préfectoraux pour effectuer ces travaux.

→ la **CFTC** et l'ensemble des OS ont demandé le report de ce point de l'ordre du jour car les agents ont d'ores et déjà fait remonter des questions relatives à l'installation temporaire à Champigny sur marne qui impacte sérieusement certains d'entre eux, la restauration, le télétravail...

3 – Réorganisation des missions des services RH et DPCG

Elle a été rendue nécessaire car les missions diverses confiées à la DPCG, notamment celles afférentes au dialogue social, empêchaient la DPCG de se concentrer sur son cœur de métier, le contrôle de gestion en matière de pilotage des services.

A l'issue d'une expérimentation de 3 mois (09-12/2025), il a été décidé de transférer l'ensemble de ces missions à la DRH où sont arrivées, en 09/2025, une IPFiP et une cadre B stagiaire pour ce nouveau pôle dédié « Dialogue social » qui sera renforcée en 2026 par un ETP supplémentaire (cadre A).

→ la CFTC a donné un avis favorable à cette réorganisation qui permet d'avoir un interlocuteur unique et non plusieurs intervenants selon la nature du dialogue social (CSAL ou CSAFS).

4 – Les réponses aux questions posées pendant les visites de services de la CFTC en novembre et décembre 2025

4.1 - HYGIÈNE

- Saleté des plinthes dans les services, non vidage régulier des poubelles des toilettes :

Ces prestations font partie du contrat de nettoyage et tous les manquements doivent être signalés à la direction pour que des sanctions soient appliquées dans le cadre du marché national.

la CFTC a demandé que les radiateurs, à l'instar des vitres qui sont nettoyées périodiquement, fassent aussi l'objet d'un nettoyage car à la mise en service, les poussières remontent et causent des allergies. Accord de la direction (le coût sera pris en charge dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement).

- Insuffisance des essuie-mains dans les toilettes des femmes :

la direction déclare être en cours de réflexion sur la question

- Réceptacle des déchets alimentaires :

Tout le monde sait que les déchets alimentaires ne doivent pas être jetés dans les poubelles des bureaux car elles ne sont pas relevées tous les jours. Ils doivent donc être jetés dans les poubelles des toilettes qui sont ramassées tous les jours.

Mais des agents ont signalé le mécontentement des équipes de ménage à la vue de déchets alimentaires dans les poubelles des toilettes.

La direction indique que c'est bien là qu'ils doivent être jetés, correctement emballés et dans des box compactés pour qu'elles ne débordent pas.

Réflexion en cours sur l'installation de poubelles de tri dans les toilettes

4.2 – Salles de convivialité : elles sont multi-services et peuvent être utilisées par tous les agents qui le souhaitent

Certains agents indiquant ne pas avoir de salles de convivialité à proximité de leur service vont s'installer dans celles d'autres services. Mais ils notent une certaine désapprobation de la part des agents de ces services.

La direction a répondu que les salles de convivialité étaient à la disposition de tous les agents, et non pas seulement à ceux dont les services se trouvent à proximité

4.3 – Cafétéria du site de Créteil

Une réflexion est en cours pour l'améliorer en mettant des vraies tables en plus ou à la place des mange-debout et son isolation thermique.